



## Commission Nationale de la Vérité



*Le gouvernement brésilien propose une Commission Nationale de la Vérité pour faire toute la lumière sur les violations des droits de l'homme pendant la dictature militaire.*

---

Source : *Revista Forum* - 21 décembre 2009 -

[http://www.revistaforum.com.br/sitefinal/NoticiasIntegra.asp?id\\_artigo=7883](http://www.revistaforum.com.br/sitefinal/NoticiasIntegra.asp?id_artigo=7883)

Traduction : Hélène Bréant pour *Autres Brésils*

---

Un projet de loi est en cours de d'élaboration par le groupe de travail constitué par le Secrétariat National aux Droits de l'Homme. Il s'agit de créer une Commission Nationale de la Vérité dont l'objectif serait de vérifier si les accusations de violations des droits de l'homme commises pendant la dictature militaire au Brésil (1964 à 1985) sont fondées. Ce groupe de travail est intégré au 3ème Plan National en faveur des Droits Humains.

Le projet sera débattu au Congrès et, s'il est adopté, il permettra l'audition de victimes et d'agresseurs présumés, ainsi que la production de rapports annuels qui apportent des éclaircissements publics aux agissements contraires aux droits de l'homme. Selon le Secrétaire d'Etat aux Droits de l'Homme, M. Paulo Vanucchi, « *le travail de la Commission sera d'entendre les victimes et de synthétiser leurs témoignages en croisant les dates, lieux, formes de violences et responsables.* » Les rapports pourront également proposer des politiques publiques pour « *empêcher que de tels faits ne se reproduisent* ».



Ce projet s'est heurté aux réticences du Ministre de la Défense, opposé à des sanctions contre ceux qui ont torturé – invoquant pour cela la Loi sur l'Amnistie de 1979. Et, quoiqu'il en soit à l'origine, le ministre Vanucchi ne considère pas le projet comme idéal. « *Ce n'est pas ce que j'aurais proposé, tout comme ce n'est pas ce que le Ministre de la Défense, M. Nelson Jobim, aurait soutenu. Mais nous devons y croire malgré tout, croire en notre capacité à faire chacun un pas en avant* », a-t-il indiqué.

Le Ministre de la Défense redoute en effet que la Commission ne devienne un espace propice à « *l'esprit de revanche historique* » qui créerait des frictions dont les Forces Armées se passeraient bien. Malgré ses craintes, la Commission n'aura pas pour mission de juger les bourreaux. « *L'idée est que la société sache exactement ce qui s'est passé au cours de notre histoire. L'Allemagne a vécu, sous le nazisme, des sentiments infiniment plus douloureux, sans que les gens ne cessent de discuter de ce sujet, y compris dans les écoles* », a affirmé M. Vanucchi.

Néanmoins, certains militants de défense des droits humains voient d'un mauvais oeil l'initiative du Secrétariat d'Etat. Beatriz Afonso, du Centre pour la Justice et le Droit international (CEJIL) affirme qu'il faut garantir le caractère public des audiences de la Commission, et lui permettre d'avoir accès aux fichiers des archives pour compléter les enquêtes. Sans cette précaution, la Commission pourrait être tentée de passer sous silence certaines informations du gouvernement lui-même sur les cas de détention et de torture.

L'émergence de cette Commission coïncide justement avec la réouverture d'un débat sur la loi d'Amnistie. Militants des droits de l'homme et nombre d'anciens prisonniers politiques demandent à ce que l'amnistie ne s'applique plus aux agents de l'Etat qui ont exercé pour la dictature militaire au sein d'organes de répression et de torture de prisonniers politiques et autres suspects.

Les partisans de la révision de la loi arguent que les crimes perpétrés pendant la dictature contre des civils ont violé les accords internationaux dont le Brésil est signataire, sachant que les violations des droits humains sont des crimes qui ne connaissent pas la prescription. Le Ministre de la Défense rappelle que la Loi d'Amnistie a permis la réconciliation nationale, essentielle au retour à la démocratie.